



G.L.G. CONSULTANTS
7, rue Claude Bernard
75005 PARIS
TÉL: 01 43 31 33 13
FAX: 01 43 31 33 18

NOTE SUR LA FILIERE RIZICOLE MAURITANIENNE (EN COMPLEMENT A L'ACTUALISATION DE L'ETUDE SUR LA COMPETITIVITE DU RIZ DE LA VALLEE DU FLEUVE SENEGAL (VSF))

Rapport Final

**G.L.G. CONSULTANTS
NICOLAS GERGELY PIERRE
PARIS**

Novembre 2012

SOMMAIRE

1.	RAPPEL HISTORIQUE	1
1.1	DES ORIGINES A LA FIN DES ANNEES 90	1
1.2	A PARTIR DE 2000 : LE PDIAIM	2
2.	LES AMENAGEMENTS	2
3.	EVOLUTION DES SUPERFICIES ET DE LA PRODUCTION	3
4.	ORGANISATION DE LA FILIERE ET EVOLUTION.....	5
4.1	LE ROLE DE LA SONADER	5
4.2	LE CREDIT A LA RIZICULTURE	6
4.3	LA REGULARISATION FONCIERE.....	7
4.4	LES REHABILITATIONS DE PERIMETRES	7
4.5	LES TRAVAUX AGRICOLES	8
4.6	L'APPUI A LA PRODUCTION.....	8
4.7	LA RENTABILITE DE LA RIZICULTURE	8
4.8	COMMERCIALISATION, PRIX DU PADDY ET PROTECTION DU RIZ LOCAL.....	8
5.	CONCLUSIONS	10

Préambule

Le présent rapport constitue un complément à la réactualisation de l'étude de la compétitivité de la filière riz sur la vallée du Fleuve Sénégal. Il fait suite à une mission en Mauritanie de Nicolas Gergely, du 13 au 16 octobre 2012.

RAPPEL HISTORIQUE

1.1. Des origines à la fin des années 90

L'agriculture irriguée est d'introduction relativement récente dans la Vallée. Avant 1975, les seuls périmètres cultivés étaient la ferme de M'pourié et quelques périmètres villageois. Suite aux grandes sécheresses, les bailleurs de fonds et le Gouvernement mauritanien ont conçu, à partir de 1974/75, de vastes programmes d'aménagement, essentiellement conçus dans un objectif de sécurité alimentaire, portant sur la création de périmètres collectifs aménagés pour subvenir, sur de petites parcelles individuelles, aux besoins des populations affectées par la sécheresse.

Le rythme des aménagements s'est sensiblement accru à partir de 1984, en raison d'une conjonction de facteurs: la mise en application de la loi foncière, qui a entraîné un fort développement des aménagements individuels dans le Trarza (dans une logique d'appropriation des terres); la mise en service du barrage de Diama, empêchant l'intrusion des eaux salées et relevant le plan d'eau dans la basse vallée; la création (notamment sur le Haut Fleuve) de nombreux petits périmètres villageois, entièrement financés par l'État, et dont la gestion était prise en charge totalement par la SONADER; enfin, les subventions aux intrants et la politique mise en place de protection du prix du riz sur le marché intérieur.

1.2. A partir de 2000 : le PDIAIM

A partir de 2000, la riziculture irriguée a fait l'objet d'un programme d'appui financé par la Banque mondiale (le Programme de Développement Intégré de l'Agriculture irriguée en Mauritanie, ou PDIAIM) reposant sur les principes suivants :

- Priorité à la réhabilitation des périmètres existants et à l'extension des périmètres collectifs (par rapport à la création de nouveaux périmètres) ; un système de subvention et de crédit est mis en place pour financer la réhabilitation des petits et moyens périmètres, les études et les travaux devant être réalisés par le secteur privé à la demande des exploitants
- Fort développement du crédit agricole, grâce à des dotations sous forme de prêts à l'UNCACEM pour le financement des besoins à court, moyen et long terme de la riziculture
- Libéralisation de la commercialisation du riz, appui à l'émergence d'opérateurs commerciaux privés et coopératifs et amélioration de la qualité du riz local
- Fin de la subvention aux intrants
- Poursuite de l'aménagement des ouvrages structurants et appui à différents services (statistiques agricoles, filière semencière, bureau foncier, diversification)

Le PDIAIM devait comprendre trois phases successives d'exécution de 2000 à 2012, chaque nouvelle phase étant conditionnée par la réalisation d'indicateurs de performances. Les décaissements du programme ont été interrompus à deux reprises en raison de la situation politique dans le pays, ce qui entravé sa réalisation et l'a conduit à réduire fortement ses activités à partir de 2005. Après une prolongation de la seconde phase, il a été décidé de clôturer le programme en septembre 2012, les indicateurs de performance n'étant pas atteints pour le passage à la troisième phase.

L'unité de coordination du PDIAIM est cependant maintenue dans l'attente de la définition par l'Etat d'une nouvelle politique de l'agriculture irriguée (une étude réalisée par SOFRECO est actuellement en cours sur ce sujet). Le PDIAIM s'est d'autre part vu confier pendant cette période intérimaire un financement complémentaire pour des actions de sécurité alimentaire.

Depuis la mise en veilleuse puis l'arrêt des activités du PDIAIM, le nouveau gouvernement mauritanien a pris un certain nombre de mesures de relance de la riziculture, caractérisées par un retour à l'intervention de l'Etat.

LES AMENAGEMENTS

On distingue plusieurs types de périmètres :

Les périmètres privés dits individuels se caractérisent par le fait qu'ils ont été aménagés, de façon souvent très sommaire, par des exploitants individuels (en grande majorité maures) sans aide de l'Etat. La taille de ces périmètres est très variable, d'un minimum de l'ordre de 20 ha (correspondant à la capacité d'irrigation d'une motopompe standard) à plus d'un millier d'hectares, la moyenne se situant autour de 100 ha. Il semble que les plus grands exploitants aient eu tendance, au cours des dernières années, à abandonner l'exploitation (faute de professionnalisme et suite aux problèmes du crédit agricole), et que ce mouvement s'accompagne de l'installation de petits exploitants privés (louant aux anciens propriétaires) travaillant sur des superficies plus facilement gérables. Cette tendance, bénéfique pour l'émergence d'une riziculture professionnelle, est toutefois impossible à vérifier faute de données officielles (la location de périmètres n'étant pas reconnue officiellement).

Les périmètres privés sont très majoritairement concentrés dans le Trarza. La superficie aménagée était estimée, au début des années 2000, à 20 000 ha, dont une moitié environ était fonctionnelle et en exploitation. Cette estimation semble aujourd'hui toujours valable.

Les petits et moyens périmètres collectifs. Il s'agit de périmètres d'une vingtaine à plusieurs centaines d'hectares, réalisés par l'Etat en général sans participation financière des bénéficiaires, notamment au cours de la décennie 1980. Ces périmètres sont découpés en parcelles individuelles de très petite taille (souvent moins d'un hectare), et généralement conçus de manière très sommaire. Ces périmètres, gérés à l'origine par la SONADER, sont depuis les années 1990 gérés collectivement par leurs exploitants. On retrouve de tels périmètres, généralement conçus dans un but de sécurité alimentaire, dans la Moyenne et la Haute Vallée, ainsi que dans le Trarza, où ils sont généralement de taille unitaire supérieure. La superficie aménagée était estimée au début des années 2000 à 10 000 ha, dont seule une petite partie est aujourd'hui exploitée.

Les grands aménagements. Il s'agit de périmètres de 500 à 2000 ha, pourvus d'une station de pompage ou d'un barrage permettant l'irrigation gravitaire; ces périmètres ont été aménagés par la SONADER, qui en assure encore la gestion. Ils sont exploités en petites parcelles individuelles, regroupées, selon la maille hydraulique, en groupements de producteurs ou coopératives. Appartiennent à cette catégorie, le périmètre de Fom Gleïta sur le Gorgol, le PPG1 et 2 à Kaédi, le CPB à Boghé et le périmètre de Bellara, dans le Trarza. La partie exploitée de ces périmètres est actuellement très inférieure à la superficie aménagée (de l'ordre de 10 000 ha), du fait de problèmes de crédit et du mauvais état de certains aménagements qui nécessite une réhabilitation. Il était prévu dans le cadre du PDIAIM que la SONADER rétrocéderait la gestion de ces aménagements aux Unions de coopératives d'exploitants. Cette démarche n'a toutefois pas été finalisée, la SONADER arguant du fait qu'il était impossible de rétrocéder des périmètres avant leur réhabilitation.

Depuis le début des années 90, on assiste donc à une quasi stagnation des superficies aménagées et fonctionnelles, la mise en œuvre de nouveaux grands aménagements (PPG2, Bellara, R'Kiz) compensant l'abandon de nombreux périmètres collectifs ou privés aménagés de façon trop sommaire et confrontés à un problème de salinité.

EVOLUTION DES SUPERFICIES ET DE LA PRODUCTION¹

Les superficies cultivées en hivernage ont cru fortement jusque dans les années 90, du fait des nouveaux aménagements. Depuis lors, les superficies ont stagné autour de 15 000 ha jusqu'en 2010, avec de fortes variations annuelles, dues aux conditions climatiques, aux invasions de criquets et à la plus ou grande disponibilité du crédit. Les deux dernières campagnes sont marquées par une forte progression, portant la superficie d'hivernage autour de 20 000 ha.

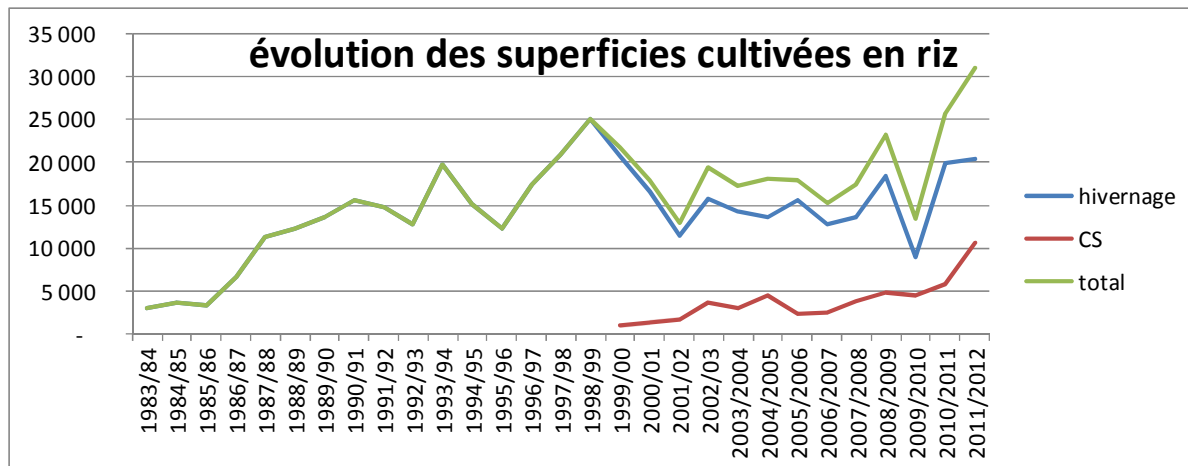
Les rendements d'hivernage ont également peu évolué sur les 20 dernières années, passant de 4 à 5 tonnes/ha, et restent donc sensiblement inférieurs aux rendements constatés sur la rive sénégalaise.

En revanche, un facteur important de progrès de la production a été l'apparition (à partir de 1999/2000), puis le développement, d'abord lent, puis s'accéléralant nettement depuis 2010, de la culture de contre saison chaude, qui atteint désormais 10 000 ha, soit une intensité culturale apparente de 1,5 (identique à celle constatée au Sénégal). La contre saison chaude a été possible par la réduction de la pression aviaire et, surtout, par l'accès au crédit de campagne. En réalité, il est vraisemblable, comme au Sénégal, qu'une grande partie des superficies de contre saison ne sont pas cultivées en hivernage. On note, comme au Sénégal, des rendements supérieurs en contre saison par rapport à l'hivernage, ce qui peut expliquer l'engouement pour cette pratique.

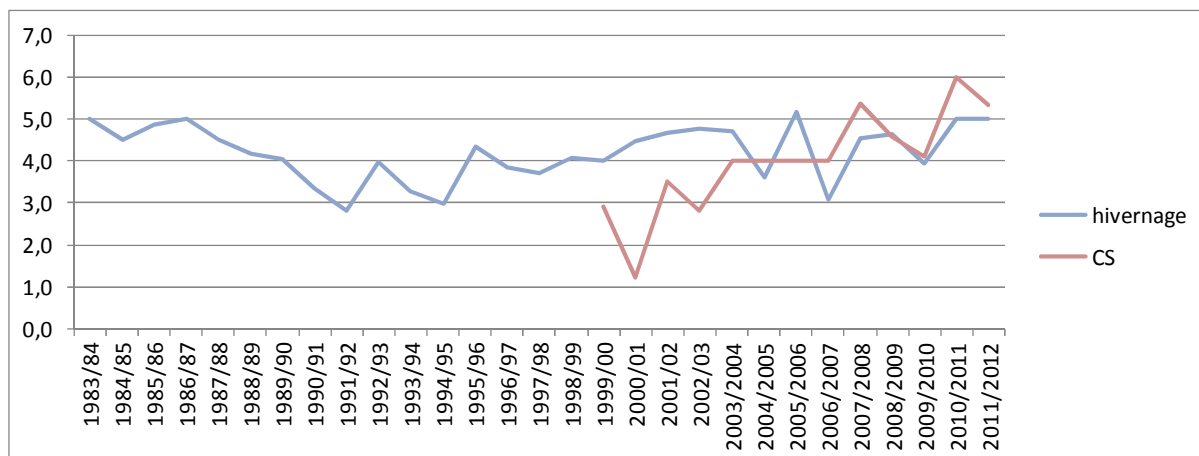
¹ Voir statistiques en annexe

L'évolution du fonctionnement de la filière, telle qu'analysée dans les sections suivantes, peut, dans une certaine mesure expliquer l'évolution de la production: la période du PDIAIM, au cours de laquelle peu d'aménagements ont été réalisés ou réhabilités et où le prix du riz est resté relativement stable à des niveaux modérés, est marquée par une quasi-stagnation de la production autour de 80 000 tonnes ; les deux dernières années, au cours desquelles l'Etat est fortement intervenu pour subventionner la filière et où les prix du paddy ont fortement augmenté, est au contraire marquée par une forte croissance (atteignant 150 000 tonnes, d'après les statistiques officielles disponibles), sur la durabilité de laquelle on peut toutefois s'interroger.

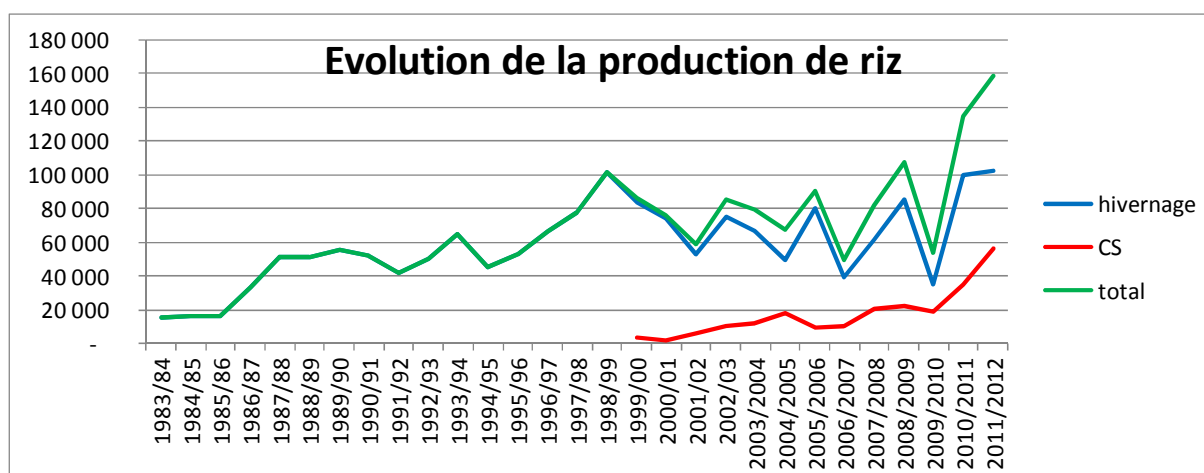
GRAPHIQUE 1 : EVOLUTION DES SUPERFICIES



GRAPHIQUE 2 : EVOLUTION DES RENDEMENTS



GRAPHIQUE 3 : EVOLUTION DE LA PRODUCTION



La répartition géographique des superficies exploitées a peu évolué au cours des 15 dernières années, ainsi que le montre le tableau ci-dessous. La part des exploitants collectifs dans la production s'est en revanche légèrement accrue, du fait de l'accroissement des superficies de périmètres collectifs dans le Trarza et de la diminution corrélative des périmètres individuels.

TABLEAU 1 : COMPARAISON DES SUPERFICIES 1997 ET 2011

superficies hivernage 2011

	individuels	collectifs	total	individuels	collectifs	total
Trarza	11227	4990	16217	55%	25%	80%
Haut Fleuve	304	3837	4141	1%	19%	20%
Total	11531	8827	20358	57%	43%	100%

superficies hivernage 1997

	individuels	collectifs	total	individuels	collectifs	total
Trarza	10600	2100	12700	64%	13%	77%
Haut Fleuve	154	3600	3754	1%	22%	23%
total	10754	5700	16454	65%	35%	100%

ORGANISATION DE LA FILIERE ET EVOLUTION

4.1. Le rôle de la SONADER

La SONADER, société d'Etat créée dans les années 1970, a notamment pour mission : la supervision des études et de l'exécution des ouvrages hydrauliques d'intérêt public, l'appui conseil pour la gestion des eaux, la gestion des grands aménagements (qui devait être rétrocédée aux Unions), le conseil agricole au secteur collectif, l'appui-conseil aux périmètres coopératifs pour l'entretien, la réhabilitation et la gestion coopérative. Elle n'a en revanche pas de mission d'appui aux exploitants privés.

Pour ces différentes missions, la SONADER recevait des dotations publiques financées dans le cadre du PDIAIM. Cette source de financement s'étant tarie, la SONADER est actuellement en grande difficulté financière, et n'a pratiquement plus les moyens d'exécuter ses missions. Parallèlement, la société a subi, au cours de la décennie

passée, une véritable hémorragie de cadres compétents du fait de la différence entre sa grille de salaire et les salaires que ses cadres pouvaient trouver dans le privé. Une redéfinition du rôle de la SONADER est à l'ordre du jour, et un audit opérationnel de l'institution doit démarrer prochainement.

4.2. Le crédit à la riziculture

Suite à des expériences successives s'étant soldées par des échecs, l'UNCACEM (l'Union Nationale de Coopération Agricole de Crédit et d'Épargne de Mauritanie) a été créée par l'Etat en 1992 en tant qu'organisme coopératif de crédit regroupant deux caisses régionales (TRARZA et Haut Fleuve), dont sont membres les agriculteurs individuels et les coopératives exploitant les périmètres. L'UNCACEM a reçu lors de sa création une dotation initiale et des crédits de certains bailleurs. Avec l'arrivée du PDIAIM, l'UNCACEM a ensuite reçu des fonds additionnels importants, sous forme de prêts de la Banque mondiale rétrocédés par l'Etat, afin de lui permettre d'étendre la couverture des besoins de crédit de campagne, et de financer de nouvelles activités :

- Les crédits de campagne correspondent à 80% du coût de production estimé (actuellement 160 000 UM/ha, soit 283 000 FCFA) ; ils sont remboursables en mars de l'année suivant la campagne et portent un intérêt de 12% ; l'UNCACEM finance également la contre-saison. Au plus fort de son activité, l'UNCACEM couvrait plus de 80% des besoins de crédit des exploitants rizicoles
- la commercialisation du paddy était financée à l'époque du PDIAIM par des lignes de crédit sur 9 mois maximum aux usiniers (et aux coopératives détenant une décortiqueuse), remboursables à mesure de la vente du stock de riz usiné, et gagées sur le stock ainsi que sur une garantie personnelle de l'usinier ; le crédit porte sur 80% de la valeur du paddy acheté ; le crédit de campagne est dénoué lors de la vente du paddy par le producteur à l'usinier, le paiement par l'usinier étant domicilié à l'UNCACEM
- l'acquisition de tracteurs, motopompes et moissonneuses-batteuses par les exploitants et prestataires de services pouvait également faire l'objet d'un crédit à moyen terme sur 80% du coût d'acquisition
- enfin, les réhabilitations de périmètres devaient être partiellement financées par un crédit long terme, venant en complément de la subvention de l'Etat et de l'apport personnel de l'exploitant.

Grâce au concours du PDIAIM, l'UNCACEM a pu fortement augmenter son volume d'encours. La situation financière de l'UNCACEM était cependant très fragile :

- La capacité de remboursement du secteur coopératif était fortement dépendante du niveau d'organisation interne des coopératives, donc de la qualité de l'appui de la SONADER, ainsi que la qualité des aménagements
- La forte concentration du secteur des exploitants individuels et l'importance relative excessive de quelques très grands exploitants présentait également un risque en cas de défaut de paiement
- Les garanties prises par l'UNCACEM (notamment la prise de gage des titres de concession) étaient inopérantes pour le secteur coopératif et se sont révélées de même pour le secteur individuel, les concessions n'étant pas cessibles, ce qui rendait illusoire la prise de gage
- Une première alerte a eu lieu en 2000, suite à des inondations qui ont conduit l'UNCACEM à rééchelonner les dettes, d'où une majoration des échéances les années suivantes, rendant le remboursement plus difficile. Cette crise a montré le besoin de mettre en place une assurance contre les calamités, et l'extrême vulnérabilité de l'UNCACEM (banque mono-produit) à tout événement perturbant le bon déroulement des campagnes rizicoles.

Le système ne pouvait fonctionner que tant qu'il y avait une forte volonté politique de la part de l'Etat (qui exerce de fait une tutelle très forte sur l'UNCACEM dans la mesure où il lui apporte toutes ses ressources) pour assurer l'équilibre de l'institution et remplir les obligations de saine gestion prises à cet égard envers la Banque mondiale. Ce soutien a semblé faire défaut à la suite des événements politiques qui ont affecté le pays à partir de 2005 : l'Etat a décidé en 2006 de geler le recouvrement des arriérés de paiement, puis a demandé en 2008 à l'UNCACEM de porter à 25 000 ha la superficie financée tout en augmentant le financement unitaire; l'UNCACEM a été confrontée

en 2008 à une fronde des emprunteurs, qui ont refusé de rembourser, ce qui l'a obligée à ne pas financer la campagne 2009 ; l'Etat a ensuite décidé un nouveau rééchelonnement des dettes.

Dès lors, l'UNCACEM entrait dans un cercle vicieux : alors que les emprunteurs avaient, au démarrage du PDIAIM, intérêt à rembourser leur crédit de campagne pour pouvoir emprunter plus l'année suivante, ils pariaient désormais sur la déconfiture de l'UNCACEM, différant leur remboursement dans l'espoir que la disparition de l'UNCACEM les libèrerait de leur dette.

Malgré ses difficultés croissantes, l'UNCACEM a pu financer les campagnes de production (mais non les campagnes de commercialisation et les équipements) jusqu'à ce jour (à l'exception de l'hivernage 2009), grâce à des dotations de l'Etat et des emprunts aux banques privées cautionnées par l'Etat (de l'ordre de 20 milliards d'UM). Elle est aujourd'hui considérée comme en cessation de paiement. La Caisse de Dépôts et de Développement (CDD) doit prendre à partir de mars 2013 le relais de l'UNCACEM pour le financement de la riziculture, selon des modalités qui restent encore à définir.

4.3. La régularisation foncière

En matière de foncier, la Mauritanie a opté, depuis 1984, pour l'attribution par le Bureau des Affaires foncières, sous l'Autorité du Réviseur foncier, de concessions provisoires, puis définitives (après constat de la mise en valeur) valant titre foncier. Dans le Trarza, la régularisation foncière a commencé dès les années 1990, et s'est poursuivie par la suite avec l'appui du PDIAIM (qui finançait le bureau foncier). Dans la Haute et la Moyenne Vallée, le processus a été beaucoup plus lent, notamment faute d'un schéma de structure du Haut Fleuve, ce qui a conduit à ne régulariser que les grands aménagements (dont les exploitants ont pu ainsi accéder à la propriété de leur parcelle) et certains périmètres collectifs. En 2005, le PDIAIM soulignait que près de 30 000 ha avaient fait l'objet d'une concession provisoire ou définitive, soit environ les deux tiers des superficies aménagées, avec une plus forte couverture dans le Trarza que dans le Haut Fleuve. Il semble que depuis lors le processus a peu avancé.

4.4. Les réhabilitations de périmètres

La mise en place d'un mécanisme associant participation des bénéficiaires (20%), subvention (à un taux différencié de 20 à 70% selon qu'il s'agit de périmètre collectif ou privé) et crédit pour la réhabilitation des périmètres petits et moyens constituait un des axes stratégiques forts du PDIAIM (avec un objectif de 5000 ha).

Les résultats ont été très en deça des attentes : les réhabilitations n'ont porté que sur 1 800 ha entre 2000 et 2011 ; la qualité des réhabilitations est très discutable, de sorte que seul 30% des périmètres réhabilités seraient effectivement mis en valeur. Les causes de cet échec sont de différents ordres :

- Les coûts de réhabilitation ont considérablement augmenté en cours de route, passant de 800 000 à 2 millions UM, d'où une rentabilité faible pour l'exploitant
- Les taux de subvention accordés (50% pour les collectifs au départ et 20% pour les petits privés) étaient insuffisamment attractifs, notamment pour les privés, qui n'ont pas été intéressés
- Les bureaux d'étude et entreprises de travaux privés ont accumulé les retards et les malfaçons, du fait d'une capacité opérationnelle insuffisante
- La SONADER, dans son rôle de conseil et de superviseur de la qualité des études et travaux, ne s'est pas révélée à la hauteur de sa tâche.

Face au constat d'échec, les Autorités semblent désormais s'orienter vers une autre approche : La Direction de l'Aménagement Rural du MDRE (anciennement Direction du Génie Rural) a été renforcée et une nouvelle entreprise d'Etat, la Société Nationale d'Aménagement et de Travaux (SNAT) a été créée, afin de réaliser des périmètres, sur financement de l'Etat, distribués à des diplômés chômeurs et à la population locale, sans

participation financière des bénéficiaires (1300 ha réalisés dans ce cadre en 2010, 3600 ha en cours de réalisation). La Direction de l'Aménagement Rural prévoit aussi de réaliser sur financement de l'Etat l'extension du CPB (3000 ha) et 7000 ha de nouveaux périmètres dans le Trarza. La SONADER n'intervient plus dans ces nouveaux aménagements.

4.5. Les travaux agricoles

La préparation du sol et, sur les parcelles de grande taille, la récolte sont effectués de façon mécanique. Il existait, au début des années 2000, de grands prestataires de travaux (souvent également propriétaires de grands périmètres), financés par l'UNCACEM, qui travaillaient à façon pour les exploitants. L'arrêt des financements de l'UNCACEM pour l'acquisition d'équipement et la cessation d'activité d'un certain nombre de prestataires ont abouti à une pénurie d'engins disponibles, particulièrement préjudiciable pour la pratique de la double culture.

La création de la SNAT, dotée d'environ 10 milliards d'UM par l'Etat, a pour objet, outre la réalisation et la réhabilitation de périmètres, de pallier ce manque. La SNAT effectue à façon la préparation du sol sur environ 9000 ha et envisage, grâce à de nouveaux équipements attribués par l'Etat, de pouvoir prochainement traiter la moitié des superficies. La SNAT peut facturer ses travaux à des prix nettement inférieurs au secteur privé, du fait qu'elle a reçu en subvention son matériel et n'a donc pas à le rembourser ni à l'amortir. On peut se demander si, dans ces conditions, l'intervention de la SNAT ne va pas entraîner la disparition des prestataires privés restant en activité.

4.6. L'appui à la production

Subvention des intrants. Depuis la crise alimentaire de 2007/8, l'Etat subventionne à 50% les engrais, les herbicides et les semences. Cette subvention aux engrais passe par la SONIMEX (société d'Etat), qui devient de ce fait le distributeur d'engrais dans le pays, au détriment du circuit privé existant auparavant.

La sous-filière semencière. L'Etat s'est désengagé de production des semences de multiplication, désormais assurée par une dizaine d'établissements semenciers, dont la qualité est contrôlée par le Centre de contrôle de la Qualité des Semences et Plants du MDRE. La mission de supervision de la Banque mondiale de mai 2011 souligne les problèmes de qualité de la production semencière, en raison notamment d'une insuffisante maîtrise des techniques de triage et de stockage. De l'avis de la plupart des parties prenantes, des progrès importants restent à effectuer dans ce domaine.

4.7. La rentabilité de la riziculture

Rentabilité de la riziculture. Les calculs effectués par le MDRE (voir annexe) donnent pour la campagne d'hivernage 2011 un coût de production à l'hectare de 280 000 UM, soit, pour un rendement de 5 Tonnes/ha, un coût de production unitaire (y compris la valorisation de la main d'œuvre) de l'ordre de 60 UM (environ 106 FCFA), dont 4 UM pour l'amortissement du périmètre et 5 UM pour l'amortissement de la motopompe.

Au prix actuel du paddy (95 UM/kg), il faut donc un rendement de 3 tonnes/ha pour couvrir les coûts de production. Un exploitant réalisant un rendement de 5 tonnes doit donc obtenir une marge de l'ordre de 190 000 UM/ha, ce qui constitue une rémunération attrayante.

4.8. Commercialisation, prix du paddy et protection du riz local

Organisation de la commercialisation. Avant le démarrage du PDIAIM, le riz local était protégé à la fois par des droits de douane élevés (plus de 40%) et par un couplage des importations avec la vente de riz local,

l'importation étant conditionnée par l'achat d'une certaine quantité de riz local. Outre que ce système a été jugé non conforme aux règles de l'OMC, il présentait le grave inconvénient de ne comporter aucune incitation à la qualité du riz local, peu apprécié de ce fait par les consommateurs.

Dans le cadre du PDIAIM, la marché du riz local a été libéralisé, les droits d'importation sur le riz local étant toutefois maintenus. La libéralisation s'est accompagnée d'une distribution généreuse de crédit de commercialisation aux riziers par l'UNCACEM et d'un appui aux riziers pour l'amélioration de la qualité ainsi que de la mise en place d'un système de paiement à la qualité et d'un système d'information sur les marchés.

Depuis l'arrêt du financement par l'UNCACEM de la commercialisation, les Autorités ont du modifier profondément le système de commercialisation du riz : les riziers sont désormais financés par la SONIMEX, société d'Etat intervenant dans la commercialisation des produits de base, qui reçoit des avances de l'Etat. La SONIMEX joue, semble-t-il, un rôle d'acheteur de dernier ressort à un prix défini par l'Etat, actuellement fixé à 95 UM² (environ 168 FCFA) pour le paddy ayant un rendement à l'usinage supérieur à 60%. Ce prix est cohérent avec le prix de détail relevé sur le marché, et ne semble pas, de ce fait, traduire une subvention implicite au prix d'achat.

Amélioration de la commercialisation depuis l'époque du PDIAIM. Cette politique a permis d'améliorer la qualité du riz local donc sa compétitivité par rapport au riz importé. Le riz local est préféré sur le Fleuve et a pu pénétrer le marché de Nouakchott, où l'on trouve désormais le riz local entier et brisé à un prix, à la récolte, inférieur de 20 à 30 UM par rapport au riz équivalent importé, mais sensiblement au même prix en période de soudure, ainsi que le montre le tableau ci-dessous. La libéralisation du marché du riz local a d'autre part favorisé l'entrée de nouveaux riziers sur le marché, d'où une augmentation importante (quoique non quantifiée) du volume de paddy traité par des rizeries modernes permettant une production de riz de qualité. Les parties prenantes rencontrées ne signalent pas de mévente de paddy, du moins tant que l'Etat supplée à la défaillance de l'UNCACEM pour le financement de la commercialisation.

Politique tarifaire. Les droits à l'importation du riz sont restés à un niveau élevé (45%) jusqu'en 2007/8, époque de la flambée des cours mondiaux. Ils ont alors été conjoncturellement réduits à 8,65%, puis, semble-t-il, augmentés à 20% à partir de 2010 (ce point n'ayant pu être confirmé).

Prix du riz et du paddy. Le prix de détail de la brisure importée à Nouakchott est resté relativement stable de 2008 à 2011, autour de 200 UM/kg (en nette augmentation par rapport à la période avant crise alimentaire, du fait que les cours mondiaux ne sont jamais retombés à leur niveau antérieur). Il a encore augmenté en 2012, vraisemblablement suite à l'accroissement du droit de douane.

Le prix d'achat du paddy, qui évoluait de 45 UM à 50 UM/kg (de 80 à 88 FCFA) jusqu'en 2007, a ensuite suivi l'augmentation du prix du riz importé, et se situe en 2012 à 95 UM/kg (168 FCFA), soit un niveau très supérieur au niveau sénégalais, du fait d'une meilleure protection.

TABLEAU 2 : PRIX DU RIZ AU DETAIL A NOUAKCHOTT (UM/KG)

Date	Brisure locale	Brisure importée
Janvier 2009	180	200
Janvier 2010	170	200
Juillet 2010	200	200
Janvier 2011	160	200
Janvier 2012	183	230

² 1 UM = 1,77 FCFA

Niveau d'autosuffisance en riz. Au cours des années 2008 à 2010, les importations de riz se sont élevées en moyenne à 110 000 tonnes. Sur la base d'une production de paddy moyenne de 95 000 tonnes au cours de la même période (soit 57 000 tonnes de riz blanc), le niveau d'autosuffisance du pays est donc de 34%.

Pour une population de 3,3 millions, la consommation de riz par habitant s'élèverait donc à 50 kg/an, ce qui dénote une forte augmentation en tendance (consommation estimée à 35 kg/habitant en 1998).

CONCLUSIONS

Les défaillances des politiques passées. Si le PDIAIM a eu un impact très positif sur l'amélioration de la commercialisation du riz local, d'autres domaines se sont avérés décevants, du fait d'un certain nombre de défaillances, qui appellent des actions correctives à l'avenir :

- Défaillance du crédit agricole, due en grande partie à des facteurs externes, mais sans doute également à une volonté de montée en puissance trop rapide
- Echec du programme de réhabilitation, à la fois trop complexe, trop peu attractif pour les exploitants et dépassant les capacités techniques des intervenants tant privés que publics
- Carence dans l'appui aux organisations coopératives et dans le conseil agricole, qui n'ont pas permis une avancée probante dans l'organisation interne des périmètres coopératifs ni les gains de rendement qu'on aurait pu attendre.

Les conditions d'une poursuite durable de la reprise actuelle et pistes pour un appui à la filière. La progression spectaculaire de la production depuis 2010 semble être d'abord due à l'augmentation du prix du paddy, qui fait désormais du riz une spéculation rentable dès lors qu'on atteint le rendement moyen de 5 tonnes/hectare. Elle n'a été possible que grâce aux actions de l'Etat pour pallier la défaillance du crédit agricole et ses conséquences sur l'ensemble de la chaîne de valeur : avances de l'Etat ou garantie pour poursuivre le financement des campagnes agricoles, financement par l'Etat de la commercialisation par l'intermédiaire de la SONIMEX, création d'une société d'Etat pour les aménagements et les travaux agricoles (de sorte à compenser la pénurie d'engins résultant de l'interruption du crédit moyen terme). A ces actions s'ajoutent la subvention aux intrants, désormais distribués par la SONIMEX, et la reprise par l'Etat de la politique de réhabilitation et d'extension des périmètres.

La pérennisation de la relance de la production implique sans doute qu'un certain nombre de conditions, qui ont fait défaut à l'époque du PDIAIM, soient rassemblées : le maintien d'une forte protection du riz local, à travers une politique tarifaire adaptée et modulable en fonction des cours mondiaux ; le redémarrage, sur des bases plus saines, du crédit agricole ; l'amélioration du fonctionnement de la sous-filière semences (dont dépendent en partie les progrès en matière de rendement) ; un appui efficace en matière d'organisation et de gestion des périmètres collectifs (permettant notamment le transfert aux coopératives de la gestion des grands aménagements différée jusqu'à ce jour), et en matière de conseil agricole et hydraulique (de sorte à améliorer le rendement tant des périmètres privés que des périmètres coopératifs).

Le redémarrage d'un mécanisme viable de crédit agricole implique :

- La mise en place d'un mécanisme d'assurance agricole ou d'un fonds de calamité, de sorte à réduire le risque systémique qui pèse sur toute banque finançant la riziculture
- Une répartition, pour les mêmes raisons des risques de l'organisme de financement, par une diversification du portefeuille
- Un mode de gouvernance de l'institution qui le mette à l'abri des interférences politiques
- L'aménagement de la réglementation foncière, de sorte que la régularisation aboutisse à un titre foncier qui puisse servir de garantie véritable au crédit agricole

Dans le domaine de l'appui à la gestion des périmètres collectifs, la Mauritanie pourrait s'inspirer des actions menées au Sénégal (création de centres de gestion, appui-conseil à la gestion de l'eau et à l'entretien des grands périmètres, dans le cadre d'une politique de rétrocession aux organisations paysannes).

On note également, pour les périmètres privés, l'absence actuelle de services de conseil agricole et de conseil en gestion, depuis la mise en veilleuse de l'AGETA, à la fin des années 1990. La création de structures adaptées à cette fonction serait sans doute très utile pour permettre à une nouvelle génération d'entrepreneurs privés de taille moyenne de maximiser leurs performances et de les pérenniser.

EVOLUTION DE LA PRODUCTION, DES SUPERFICIES ET DES RENDEMENTS

Années	superficie			production			rendement		
	hivernage	CS	total	hivernage	CS	total	hivernage	CS	total
1983/84	3 000		3 000	15 000		15 000	5,0		5,0
1984/85	3 615		3 615	16 264		16 264	4,5		4,5
1985/86	3 255		3 255	15 853		15 853	4,9		4,9
1986/87	6 600		6 600	33 000		33 000	5,0		5,0
1987/88	11 291		11 291	50 951		50 951	4,5		4,5
1988/89	12 239		12 239	50 945		50 945	4,2		4,2
1989/90	13 653		13 653	55 067		55 067	4,0		4,0
1990/91	15 551		15 551	51 796		51 796	3,3		3,3
1991/92	14 818		14 818	41 670		41 670	2,8		2,8
1992/93	12 721		12 721	50 719		50 719	4,0		4,0
1993/94	19 758		19 758	64 925		64 925	3,3		3,3
1994/95	15 144		15 144	45 400		45 400	3,0		3,0
1995/96	12 201		12 201	52 813		52 813	4,3		4,3
1996/97	17 425		17 425	66 748		66 748	3,8		3,8
1997/98	20 876		20 876	77 646		77 646	3,7		3,7
1998/99	25 073		25 073	101 918		101 918	4,1		4,1
1999/00	20 708	1 082	21 790	83 323	3 140	86 463	4,0	2,9	4,0
2000/01	16 582	1 401	17 983	74 496	1 704	76 200	4,5	1,2	4,2
2001/02	11 392	1 600	12 992	53 209	5 600	58 809	4,7	3,5	4,5
2002/03	15 698	3 664	19 362	74 895	10 377	85 272	4,8	2,8	4,4
2003/2004	14 198	3 054	17 252	66 783	12 216	78 999	4,7	4,0	4,6
2004/2005	13 654	4 500	18 154	49 533	18 000	67 533	3,6	4,0	3,7
2005/2006	15 556	2 400	17 956	80 430	9 600	90 030	5,2	4,0	5,0
2006/2007	12 857	2 476	15 333	39 703	9 904	49 607	3,1	4,0	3,2
2007/2008	13 540	3 847	17 387	61 450	20 715	82 165	4,5	5,4	4,7
2008/2009	18 347	4 841	23 188	85 299	22 123	107 422	4,6	4,6	4,6
2009/2010	8 921	4 507	13 428	35 090	18 479	53 569	3,9	4,1	4,0
2010/2011	19 926	5 776	25 702	99 733	34 714	134 447	5,0	6,0	5,2
2011/2012	20 356	10 654	31 010	102 187	56 734	158 921	5,0	5,3	5,1

Source : MDRE

COMPTE D'EXPLOITATION D'UN HECTARE DE RIZ : PRIX DE 2010 et 2011				
	HIVERNAGE 2010			HIVERNAGE 2011
Rubrique	Quantités	Coût unitaire	Coût toal	Coût toal
Semences (kg)	120	70	8 400	9720
Urée (kg)	300	89	26 700	27900
TSP (kg)	100	105	10 500	
Herbicides (L)	2	1613	3 226	
Gasoil (L)	200	240	48 000	64000
Entretien GMP			1 500	2000
Labour/offset (ha)	1	12000	12 000	12000
main d'oeuvre salariale			27 000	30000
Récolte (ha)	1	30000	30 000	32000
sacherie (sac)	80	100	8 000	8500
Transport	4000	4,1	16 400	18500
amortissement des aménagements			20 000	20000
Total			211 726	224 620
imprévu	5%		10 586	11 231
Frais financiers sur crédit campagne			11 200	11400
Annuité GMP			40 000	40000
Total Charges			273 512	287 251
Cout D'une Tonne de Paddy			68 378	63 834